



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 28 mars 2022, à 13 h 32, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absences :

Alvaro Cueto
Sylvain Larocque
Jacques Lemire

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

COX-220328-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

COX-220328-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COX-220328-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

COX-220328-8.1

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE, LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT UNE SUBVENTION OCTROYÉE À LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DE TROIS PROJETS D'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (SD-2022-0768)

Il est proposé d'approuver l'entente de financement à intervenir entre la Ville, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant une subvention octroyée à la Ville pour le financement des projets d'habitation *Habitation Espoir*, *HFAQ - Grande-Allée* et *St-Roch - Phase II*, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une subvention à la Ville, d'un montant maximal de 5 019 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COX-220328-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE, LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT UNE SUBVENTION OCTROYÉE À LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DE DEUX PROJETS D'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (SD-2022-0769)

Il est proposé d'approuver l'entente de financement à intervenir entre la Ville, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant une subvention octroyée à la Ville pour le financement des projets d'habitation *Coopérative de solidarité en habitation Laure-Gaudreault* et *Un toit pour tous-HCL*, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une

subvention à la Ville, d'un montant maximal de 10 690 075 \$, taxes comprises, le cas échéant, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

COX-220328-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 30 MARS 2022

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 8.1 et 8.2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

COX-220328-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

COX-220328-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 13 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers